

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016
Compte-rendu

Madame le Maire procède à l'appel.

Etaients présents :

Le Maire : Mme Dominique BRU

Les Adjoints : Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - ~~Mme Gaby VACHON~~ - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC

Les Conseillers municipaux : Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Matthieu LOURS — M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – M. Michel LENGAGNE – Mme Odile SERGUES – M. Sébastien CAZELLES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – Mme Hélène POUILHES – M. Philippe LETANG

Pouvoirs : Mme Gaby VACHON à Mme Dominique BRU

Nommé(e) secrétaire de séance : MME RISPAL Elisabeth

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2016.

Il n'y a pas d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire annonce à l'assemblée l'arrivée du nouveau secrétaire général, M. Matthieu ALLAIN à compter du 1^{er} mars 2016. Elle tient également à cette occasion et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, à remercier chaleureusement Fabienne MEILHAC ROSSI pour avoir assuré l'intérim et pour son investissement entre le départ de l'ancienne directrice et l'arrivée de M. ALLAIN.

2016-06 : FINANCES – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LES SECTEURS DU VAL DE CERE-LES AUCANS-LE COIN TRANQUILLE - FCS 2016

Le 13 novembre 2015 l'assemblée Départementale a approuvé la mise en œuvre du nouveau dispositif de soutien en faveur des Communes Rurales : le Fonds Cantal Solidaire. Ce fonds unique d'intervention en faveur des Communes de moins de 3000 habitants s'organisera autour de la programmation des opérations à l'échelle départementale avec une gestion pluriannuelle, à savoir 2016-2018.

Dans le cadre du diagnostic assainissement réalisé en 2012, plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés sur le réseau communal.

Une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en 2015 dans le secteur de l'avenue A. Fayet et rue de la Gare. Cette tranche a bénéficié d'une aide du Conseil Départemental de 36 000 €.

Un complément d'étude a été réalisé en 2015 par le cabinet SOMIVAL spécifiquement sur les secteurs Val de Cère, les Aucans, le Coin tranquille, afin de préciser l'origine des désordres et les travaux à envisager en vue de l'amélioration du fonctionnement du réseau, de la diminution des eaux claires parasites et d'un meilleur fonctionnement de la station d'épuration.

Un avant projet des travaux a été établi par ce cabinet pour un coût estimé à 285 000 €. Les honoraires de maîtrise d'oeuvre et frais divers s'élèvent à 35 000 €.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux et frais annexes	320 000.00 €	FCS 2016 (20%)	64 000.00 €
		Etat – DETR 2016 (40 %)	128 000.00 €
		Autofinancement et/ou emprunt et/ou subventions autres partenaires	128 000.00 €
Total	320 000.00 €	Total	320 000.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De solliciter une subvention au titre du FCS 2016,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financiers ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

2016-07 : FINANCES – TRAVAUX DE VOIRIE– QUARTIER VAL DE CERE FCS 2016

Suite au projet d'assainissement sur le secteur du Val de Cère, des travaux de voirie devront être réalisés.

Ces travaux faisant suite à des réhabilitations de réseaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	82 767.00 €	FCS 2016 (20%)	16 553.40 €
		Autofinancement commune	66 213.60 €
Total	82 767.00 €	Total	82 767.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De solliciter une subvention au titre du FCS 2016,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2016-08 : FINANCES – TRAVAUX AMENEE DES RESEAUX POUR LES TERRAINS DE COLS – FCS 2016

Par délibération n° 2015-74 du 14 décembre 2015 le conseil municipal a adopté le projet d'aménage des réseaux pour les terrains de Cols en vue de la construction de la maison de santé et l'aménagement de parcelles. Ces travaux, pour la partie eaux usées, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux par délibération n° 2016-03 du 13 janvier 2016.

La totalité des travaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	97 003.60 €	FCS (20%)	20 300.72
Honoraires	4 500.00 €	Etat – DETR 2016 sur partie assainissement (40 %)	9 628.80 €
		Autofinancement commune	71 574.08 €
Total	101 503.60 €	Total	101 503.60 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De solliciter une subvention au titre du FCS 2016,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financiers ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à 15 voix pour et 4 abstentions

2016-09 : FINANCES – TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE ARIS OLMET FCS 2016

Pour répondre à une problématique de ressources insuffisantes en eau potable des villages d'Arise et Olmet une étude a été réalisée par Cantal Ingénierie en collaboration avec la MAGE. Il s'avère qu'une amélioration de l'alimentation en eau doit être réalisée à partir du réservoir de Comblat le Puy.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux estimatifs	97 750.00 €	Autofinancement et/ou autres financeurs commune	77 800.00 €
		Département – FCS 2016 (20 %)	19 950.00 €
Total	97 750.00 €	Total	97 750.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De solliciter une subvention au titre du FCS 2016,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

2016-10 : PROJETS D'INTENTIONS FCS POUR 2017 ET 2018

1/ Camping municipal : Travaux- accessibilité

Mme le Maire précise qu'un contrat d'affermage a été signé le 09 avril 2010 avec la SARL MAGIKAMP, pour une durée de 8 ans. L'article 4 du contrat énonçait que la « mairie s'engageait dans la perspective de conserver le classement du camping à remettre aux normes les blocs sanitaires dans un délai de 3 ans ». A ce jour, aucune dépense n'a été engagée.

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations du délégataire, Mme le Maire propose au conseil municipal de rénover un premier bloc sanitaire, en intégrant le volet accessibilité du bâtiment.

Un avant projet des travaux a été établi par « PF Bâti Concept » pour un coût estimé à 100 717.50 € H.T. Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 6 720.00 € H.T.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux :	100 717.50	DETR (40%)	42 975.00
Honoraires	6 720.00	FCS (20%)	21 487.50
		Autofinancement et/ou emprunt	42 975.00
TOTAL EN € HT	107 437.50	TOTAL EN € HT	107 437.50

2/ Installation nouveaux systèmes de chauffage dans les salles Polyvalente et Temps libre

Les salles municipales Polyvalente et salle du Temps libre sont actuellement équipées en chauffage électrique. Ces salles accueillent quotidiennement du public dans le cadre associatif, scolaire et évènementiel.

Dans le cadre de l'installation du réseau Chaleur Bois sur la commune, le tracé permettrait d'alimenter ces deux salles par ce système d'énergie renouvelable.

Des travaux d'aménagements seront nécessaires dans chaque salle pour modifier l'existant et permettre ainsi une économie d'énergie.

Des études sont en cours et pourront être finalisées courant 2016 d'où l'impossibilité de proposer un plan de financement à ce jour.

Cependant ces travaux seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

3/ Aménagements de voirie suite aux études PAVEP et Plan de circulation

Suite aux études en cours pour le PAVEP et le plan de circulation, des scénarios seront choisis et des travaux engagés échelonnés sur plusieurs exercices.

Des aménagements sur la voirie seront réalisés conformément aux dispositions prises suite à ces études et en fonction des scénarios choisis.

Les études seront finalisées courant 2016 d'où l'impossibilité de proposer un plan de financement à ce jour.

Cependant ces travaux seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

4/ Travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics suite à l'étude et à l'agenda ADAP.

L'étude de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) est en cours et sera finalisée prochainement. Une demande d'approbation et un agenda seront transmis aux services de la Préfecture conformément à la procédure par une autre délibération.

A la fin de ces démarches et après accord de la préfecture, des travaux pourront être programmés suivant l'agenda fixé et échelonnés sur plusieurs exercices.

Les études seront finalisées courant 2016 d'où l'impossibilité de proposer un plan de financement à ce jour.

Cependant ces travaux seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

5/ Travaux réseau d'eau – Réservoir la Conche

La commune rencontre une double problématique sur le réservoir d'eau de la Conche qui est en très mauvais état et fuyard, provoquant ainsi des dysfonctionnements sur le rendement du réseau et des risques sanitaires.

La solution technique est complexe et a été confiée à la MAGE. A ce jour l'intervention envisageable et les dispositifs à mettre en place ne sont pas encore fixés et ainsi la commune n'a pas la capacité de fournir une estimation des travaux à réaliser.

Cependant, vu la nécessité absolue de traiter ce problème, des travaux seront envisagés et seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention d'intention au titre du FCS 2017 et 2018,
- D'autoriser Madame le Maire à fournir les compléments d'estimations ou autres détails d'opérations au Conseil Départemental ;
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

2016-11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Rapporteur : Madame le Maire

En application des articles R.3232-1-1 à R.3232-1-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis 2010, le Conseil Départemental exerce sa compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Parmi les différents points de cette convention, l'enjeu essentiel est l'amélioration des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les conventions d'assistance technique précédemment signées à ce titre sont arrivées à échéance fin 2015. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de cette convention.

Madame le Maire propose donc la signature de cette convention pour une nouvelle période de trois ans, 2016-2018.

Il est entendu que cet engagement est lié à l'exercice effectif du service AEP et/ou assainissement par la collectivité et qu'il sera caduc dans l'hypothèse où la compétence serait transférée en application de l'article 64 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention jointe ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

**2016-12 : FINANCES : TRAVAUX DE VOIRIE 2016 PARKING AV MURAT SISTRIÈRES
OFFICE DE TOURISME – SUBVENTION PRODUITS AMENDES DE POLICE**

Comme le stipule l'article R2334-2 du Code général des Collectivités, le produit des amendes de police peut intervenir en faveur des Communes pour certains types d'opérations. Ces dernières relèvent de la circulation routière, de travaux recommandés par les exigences de la sécurité routière, et des parcs de stationnement.

A ce titre, la collectivité a un projet d'aménagement du parking de l'Office de Tourisme, qui comprend le goudronnage des emplacements d'accueil des visiteurs et du personnel, ainsi que l'aménagement des abords du bâtiment.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre des produits des amendes de police.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

2016-13 : PERSONNEL : RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES PERSONNELS

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris sur l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de la longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents IRCANTEC : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

La séance est levée à 21 h 30.